

Le 24 février 1918, le Conseil national estonien proclama l'avènement d'une «République démocratique, indépendante et neutre».

Depuis, cette date est devenue le jour de la fête nationale du pays.

À l'époque, les Estoniens aidés des alliés défendaient leur pays face à l'avancée de l'Armée rouge. Cette guerre d'indépendance, appelée aussi «guerre de libération de l'Estonie», a duré deux années, de 1918 à 1920, et a coûté près de quatre mille tués et des milliers de blessés. Elle s'est conclue par le traité de paix de Tartu, le 2 février 1920, qui vit la Russie bolchévique reconnaître l'indépendance de l'Estonie.

L'ordre de la croix de la Liberté (en estonien: "*Vabadusrist*", dont l'abréviation est "*VR*") est un ordre de mérite qui a été créé le 24 février 1919 à l'occasion du premier anniversaire de la proclamation de l'indépendance.

Il comporte trois classes destinées à récompenser au cours de la guerre de libération les

- Mérites de guerre (1^{re} classe)
- Actes de bravoure personnelle (2^e classe)
- Mérites civiques (3^e classe)

Chaque classe comporte trois grades.

La croix de la Liberté a été dessinée par Nikolai Triik. Elle a la forme d'une croix latine potencée comportant pour les 1^{re} et 2^e classes à l'avers un bras cuirassé avec main gantée une épée pal en l'air (couramment appelé bras armé) avec la lettre E initiale du mot *Eesti Vabariik* (Estonie), au revers la date 24 II 1919, pour la 3^e classe, à l'avers la seule lettre E, au revers la date 24 II 1919. Le ruban est aux trois couleurs de l'Estonie: bleu, noir et blanc. Dans son célèbre ouvrage¹, René Mathis indique que Arthus Bertrand «a fourni à plusieurs reprises des insignes au gouvernement estonien lui-même».

Les insignes des 1^{re} et 3^e classes se portent (article 19 des statuts) «le premier grade autour du cou; le deuxième grade à la boutonnière; le troisième grade sur le côté gauche de la poitrine». Tous les grades de la deuxième classe «se portent sur la poitrine, du côté gauche; l'insigne le plus élevé se place le plus à droite» (article 20).

René Mathis écrit que les croix de 2^e classe sont de véritables croix de guerre attribuées tant à la troupe qu'aux officiers, tandis que les croix de 1^{re} classe récompensaient la valeur militaire des grands chefs et officiers supérieurs.

¹ *Les nouveaux États européens et leurs décorations*, Nancy, 1929



L'ordre de la croix de la Liberté a été octroyé par le gouvernement de la République estonienne en reconnaissance de services méritoires rendus lors de la guerre d'indépendance. Mais il a aussi été décerné à des personnes ayant contribué à renforcer la souveraineté estonienne dans le domaine de la diplomatie ou des lois constitutionnelles, à des diplomates étrangers, à des chefs d'État, à la ville de Verdun et à des soldats héroïques.

Supprimé par la loi du 19 juin 1925, l'ordre a été réactivé par la loi du 11 décembre 1996. La croix de la Liberté peut de nouveau être attribuée pour la protection de l'indépendance en cas de guerre.

Elle est considérée comme la plus ancienne et la plus prestigieuse des décorations estoniennes. À titre honorifique, les lettres «VR» peuvent être accolées au nom des bénéficiaires, qui jouissent de divers privilèges aux termes de la loi.

Le 21 août 1929, le lieutenant-colonel Jaan Junkur², alors attaché militaire estonien à Bruxelles, a fait don au musée royal de l'Armée à Bruxelles d'un exemplaire de tous les grades et classes de l'ordre de la Liberté.

Jaan Junkur avait reçu la croix de la Liberté de 1^{re} classe, 3^e grade, le 2 novembre 1921 (n° 2651). Né le 24 février 1887, ancien officier de l'armée du Tsar, c'était un vétéran de la guerre d'indépendance estonienne. Jaan Junkur a servi dans l'armée estonienne jusqu'en 1940. Le 14 juin 1941, il fut déporté avec son épouse par les Soviets ; il décéda le 28 janvier 1941 dans le camp de Sosa en Union soviétique.

² Le colonel Junkur avait fait don également d'un ensemble de croix à René Mathis pour la rédaction de son ouvrage. Dans cet ouvrage, les statuts de l'ordre sont traduits intégralement en français ; la traduction a été vérifiée par le colonel Junkur, indique Mathis.

Entre sa création en 1919 et le 19 juin 1925, 3 224 croix de la Liberté ont été attribuées.

	1 ^{re} classe			2 ^e classe			3 ^e classe			
Pays	Gr. I	Gr. II	Gr. III	Gr. I	Gr. II	Gr. III	Gr. I	Gr. II	Gr. III	Total
Estonie	11	51	339		29	1672	18	8	22	2 150
Finlande	5	30	128			495	13	7		678
Royaume-Uni	14	19	45			21	18	10	2	129
Lettonie	1	12	5			21	6	2	3	50
Danemark	1	1	17			27	1	1		48
Pologne	1	13	15				11	4	1	45
Etats-Unis	1	8	27				2	2	3	43
France	6	1	5				20	3		35
Suède			1			11	3	1	2	18
Italie	2						10	1		13
Belgique	1						1		1	3
Japon		1					2			3
Hongrie							1	1		2
Lituanie							1	1		2
Argentine							1		1	2
Portugal							1			1
Colombie							1			1
Inde							1			1
Total	43	136	582			2 247	111	41	35	3 224

Le 2^e grade de la 1^{re} classe ne fut jamais attribué.

La 2^e classe n'a pas la croix de commandeur qui existe dans les 1^{re} et 3^e classes.

Trente-cinq croix de l'ordre de la Liberté ont été attribuées à la France, dont l'une à une collectivité, la ville de Verdun.

Attributions de la croix de la Liberté à des Français par classe et grade

1 ^{re} classe / Grade I		N° de la résolution présidentielle	Date d'attribution
1	Ville de Verdun	-	5-8-1919
2	Soldat Inconnu français	-	25-1-1922
3	Maréchal Ferdinand Foch	-	29-4-1925
4	Maréchal Philippe Pétain	3 153	29-4-1925
5	Général Maxime Weygand	3 155	29-4-1925
6	Général Marie-Eugène Debeney	3 154	29-4-1925
1 ^{re} classe / Grade II			
1	Lieutenant-colonel R. Hurstel	24	26-3-1920
1 ^{re} classe / Grade III			
1	Colonel Charles Archen	3 157	29-4-1925
2	Lieutenant-colonel Bonne	2396	26-3-1920
3	Commandant J. Lucas	2395	26-3-1920
4	Capitaine de marine Venin	3 156	29-4-1925
5	Lieutenant de Beauvrepaire	2397	26-3-1920
3 ^e classe / Grade I			
1	Premier ministre Georges Clemenceau	3 169	29-4-1925
2	Ministre des Affaires étrangères Aristide Briand	3 170	29-4-1925
3	Président de la République Gaston Doumergue	3 180	29-4-1925
4	Ambassadeur en Estonie André Gilbert	3 184	29-4-1925
5	Premier ministre Edouard Herriot	-	29-4-1925
6	Vice-Président comité français-estonien André Honnorat	3 176	29-4-1925
7	Sénateur, ambassadeur, ministre Henry de Jouvenel	-	29-4-1925
8	Directeur politique du ministre des Affaires étrangères Jules A. Laroche	3 174	29-4-1925
9	Sénateur Alexandre Millerand	-	29-4-1925
10	Premier ministre Paul Painlevé	3 171	29-4-1925

11	Ambassadeur comte Emmanuel de Peretti de la Rocca	3 178	29-4-1925
12	Sénateur Raymond Poincaré	3 181	29-4-1925
13	Directeur du bureau du travail de la Société des Nations Albert Thomas	-	29-4-1925
14	Ambassadeur à Vienne Louis Mathieu	3 172	29-4-1925
15	Chef du protocole, puis ministre Pierre Becq de Fouquières	3 167	17-6-1925
16	Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, ambassadeur, Philippe Berthelot	-	17-6-1925
17	Ministre Henry Franklin-Bouillon	3 166	17-6-1925
18	Président comité français-estonien Georges Reynald	3 175	17-6-1925
19	Daniel Serruys	3 165	17-6-1925
20	Ministre des Affaires étrangères, directeur politique de l'aide, M. Seydoux	3 183	17-6-1925
3^e classe / Grade II			
1	Secrétaire général de la ligue de l'aide Joseph Paul Mantoux	-	20-2-1925
2	Membre du comité français-estonien Auguste Gauvain	3 173	29-4-1925
3	Professeur Albert Geouffre de Lapradelle	3 164	17-6-1925

Source : site web de la présidence de l'Estonie
<https://www.president.ee/en/estonia/decorations/bearers>



Tableau contenant les décorations reçues par la ville de Verdun,
Photographie Service Communication - Ville de Verdun



Chaque insigne était accompagné d'un «certificat». Celui de la ville de Verdun est signé par le premier ministre, Otto Strandmann, et par le ministre des Affaires étrangères, Ants Piip. En voici le texte : « En décernant à la glorieuse cité de Verdun la croix de la Liberté de I. ordre, le Gouvernement de la République d'Estonie offre le tribut de sa reconnaissance à cette fière cité sur laquelle était fixée avec admiration pendant des mois l'attention du peuple esthonien comme celle du monde entier et laquelle ayant souffert pour la France s'est sacrifiée pour la sainte cause du droit éternel, pour la liberté des peuples et l'avenir de la civilisation. »

Mérites de guerre

1^{re} classe, 1^{er} grade = VR 1/I



N°Inv 1107894



1^{re} classe, 2^e grade = VR 1/II



N°Inv 1107895



1^{re} classe, 3^e grade = VR 1/III



N°Inv 1107900



Actes de bravoure personnelle

2^e classe, 1^{er} grade = VR 2/I



N°Inv 1107899

2^e classe, 2^e grade = VR 2/II



N°Inv 1107901

2^e classe, 3^e grade = VR 2/III



N°Inv 1107902

Mérites civiques

3^e classe, 1^{er} grade = VR 3/I



N° Inv 1107896



3^e classe, 2^e grade = VR 3/II



N° Inv 1107897



3^e classe, 3^e grade = VR 3/III



N° Inv 1107898



Le 25 juillet 1935, à l'occasion d'une exposition d'équipements, uniformes, armes et insignes estoniens présentés au musée royal de l'Armée à Bruxelles, le gouvernement estonien a fait un nouveau don au musée et lui a remis le 3^e grade de toutes les classes.



N° Inv 1107877 à 1107879

Selon nos sources, le War Heritage Institute, dont fait partie le musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire depuis le 1^{er} mai 2017, est la seule collection au monde à avoir toutes les classes et tous les grades de l'ordre de la Liberté estonien.